



Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Brive-la-Gaillarde
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Limoges
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Brive-la-Gaillarde - Limoges
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure et 15 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

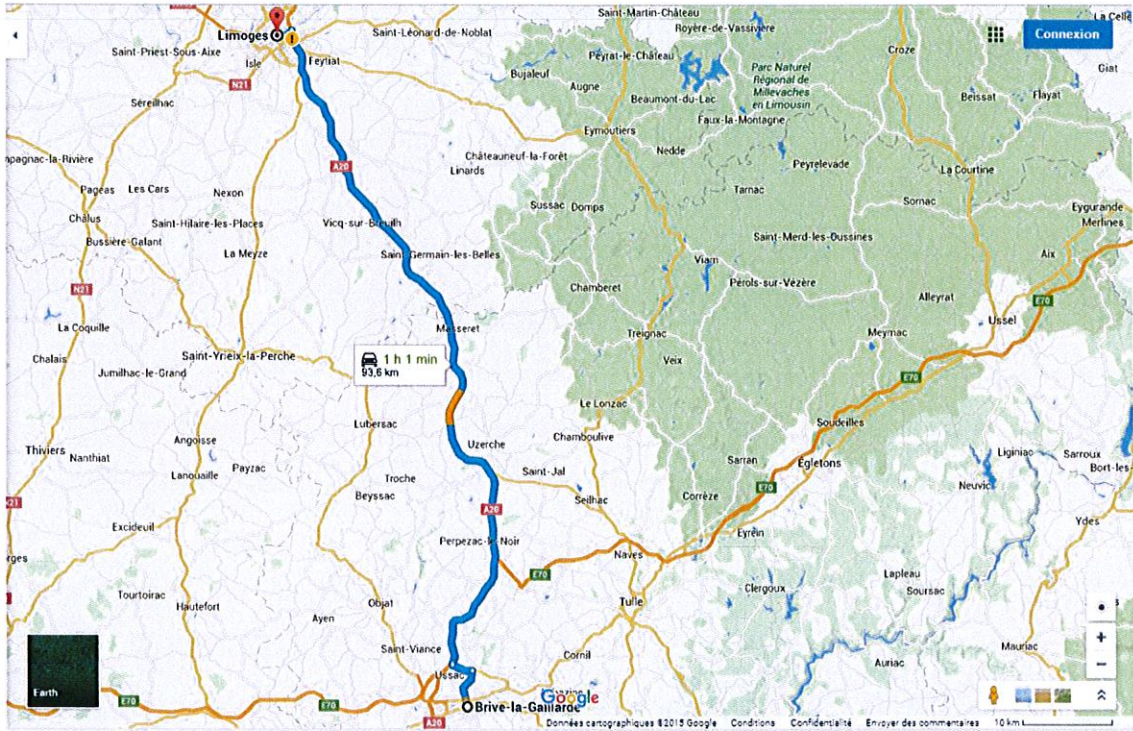
² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe numéro 1

Tronçon Brive-la-Gaillarde - Limoges

Itinéraire envisagé Brive-la-Gaillarde - Limoges



Pièce jointe numéro 2

Tronçon Brive-la-Gaillarde - Limoges

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs Brive-la-Gaillarde	Départs Limoges
Lundi	07h00	17h40
Mardi	07h00	17h40
Mercredi	07h00	17h40
Jeudi	07h00	17h40
Vendredi	07h00	17h40
Samedi	07h00	17h40
Dimanche	12h00	17h40
Offre par trajet	53 places	53 places